

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 13 février 2023

N° 01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 du Budget Principal de la commune

Selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible d'effectuer le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, afin de ne pas pénaliser les fournisseurs, ni de retarder les investissements à réaliser (travaux ou fournitures), hors investissements restant à réaliser, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Quart des crédits autorisés en 2023
20	Immobilisations incorporelles	3 600,00 €	900,00 €
21	Immobilisations corporelles	252 500,00 €	63 125,00 €
23	Immobilisations en cours	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL		296 100,00 €	74 025,00 €

Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré à Claviers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

